



COMITE SYNDICAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU VENDREDI 16 MAI 2008 A 17H30

à l'Hôtel de Ville de Caen, Salle du Réfectoire

Étaient présents :

- **Délégués de la C.A. « Caen la mer » :** Mme ABBAR, M. AUFFRET, M. BERTANI, M. BLANCHETIER, M. BOULLAND, M. CHAZAL, M. COSSON, M. DAIREAUX, M. DESNYDER, M. DETERVILLE, Mme DOSSOU, M. DUMAINE, M. DURON, M. ESTRADE, Mme FERET, M. GASNIER, M. GAUCHARD, M. GILLES, Mme GOBERT, M. GUILLEMIN, Mme GUILLOT, M. L'ORPHELIN, M. LAFORGE, M. LE CARPENTIER, M. LE COUTOUR, M. LE CROM, M. LECLERE, M. LEDOUX, M. NOTARI, M. PIELOT, M. PIZY, M. RAGOT, M. RODON, M. SERARD, M. SUEUR, M. THOMAS, M. VERET, M. VEVE, M. VINOT-BATTISTONI.
- **Communauté de communes « CABALOR » :** Mme GIROUD-VIEL, Mme LEGROS, M. PAVIS, M. PAZ.
- **Communauté de communes « Cœur de Nacre » :** M. CLARENCE, M. GUINGOUAIN, délégué suppléant, Mme MOTTIN, M. PAILLETTE, M. YAOUANC.
- **Communauté de communes « du Cingal » :** M. CINGAL, M. LEBLANC, délégué suppléant, Mme LE PESSEC, M. VERMEULEN.
- **Communauté de communes « Entre Bois et Marais » :** M. GARNIER, Mme LEFRANCOIS, M. LORIN, M. MOKEDDEL.
- **Communauté de communes « Entre Thue et Mue » :** M. CALMELS, M. DUPRE, M. FLEURY, M. LAFONT, M. LEMENAGER, délégué suppléant.
- **Communauté de communes « Evrecy-Orne-Odon » :** M. BENOIST, délégué suppléant, M. BOUCHARD, M. ENTFELLNER, Mme GODIER, M. QUILLOT.
- **Communauté de communes « Les Rives de l'Odon » :** M. MARIE, M. MICHEL, M. OGIER, M. TOSTAIN.
- **Communauté de communes « Plaine Sud de Caen » :** M. BELLANGER, Mme BONNEAU, M. CARDON, délégué suppléant, M. MAACHE, délégué suppléant.
- **Communauté de communes « Val es Dunes » :** M. GRAND, Mme ISABEL, M. LELAIT, Mme PARIS, M. PICHON.
- **Communes hors Communautés :** M. PICARD, (Délégué de Clinchamps-sur-Orne), M. BONNET (Délégué de Colleville-Montgomery), M. SENK (Délégué de Fontenay le Marmion), M. LECROERE, (Délégué de Laize-la-Ville), M. DESFLACHES (Délégué de May-sur-Orne), M. LEDRAN (Délégué de Ouistreham), M. GUEZET (Délégué de Ouistreham), M. DELBRUEL (Délégué de Saint-André-sur-Orne), Mme PARRET (Déléguée de Saint-Martin-de Fontenay), Mme GOUBERT (Déléguée d'Urville).

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- **Communauté d'Agglomération « Caen la mer » :**
M. NOTARI, pouvoir à M. DETERVILLE (jusqu'au point n°2 de l'ordre du jour)
M. L'ORPHELIN à M. VERET (jusqu'au point n°2 de l'ordre du jour)
M. AUFFRET, pouvoir à M. LE CARPENTIER (à partir du point n°2 de l'ordre du jour)
M. GILLES, pouvoir à M. SUEUR (à partir du point n°2 de l'ordre du jour)
M. GOBERT, pouvoir à M. LE COUTOUR (à partir du point n°5 de l'ordre du jour)
M. LECLERE, pouvoir à M. GASNIER (à partir du point n°5 de l'ordre du jour)
M. DETERVILLE, pouvoir à M. NOTARI (à partir du point n°5 de l'ordre du jour)
M. CHAZAL, pouvoir à M. VEVE (à partir du point n°5 de l'ordre du jour)
M. BLANCHETIER, pouvoir à M. DOSSOU (à partir du point n°5 de l'ordre du jour)
M. COSSON, pouvoir à M. PIELOT (à partir du point n°5 de l'ordre du jour)
M. RAGOT, pouvoir à M. VINOT-BATTISTONI (à partir du point n°5 de l'ordre du jour)
- **Communauté de communes « Entre Thue et Mue » :**
M. LAFONT, pouvoir à M. FLEURY (à partir du point n°5 de l'ordre du jour)
- **Communauté de communes « Evrecy-Orne-Odon » :**
M. BENOIST, pouvoir à M. ENTFELLNER (à partir du point n°5 de l'ordre du jour)

Étaient excusés et étaient représentés par un délégué suppléant:

- **Communauté de communes « Cœur de Nacre » :**
M. MERCIER
- **Communauté de communes « du Cingal » :**
Mme LE PESSEC
- **Communauté de communes « Entre Thue et Mue » :**
M. CAVELLEC
- **Communauté de communes « Evrecy-Orne-Odon » :**
M. LAIGNEL
- **Communauté de communes « Plaine Sud de Caen » :**
M. JOUIN
M. LOUESDON

Était excusée :

- **Communauté d'agglomération « Caen la mer » :**
Mme CAILLETEAU

Monsieur LEDRAN : « Bien qu'il manque des délégués, le quorum est atteint et nous pouvons commencer la séance.

Suite au renouvellement des Conseils Municipaux des communes et des Conseils Communautaires, membres du Syndicat Mixte "Caen-Métropole", il convient, en application de l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à l'installation du Comité Syndical.

Le Comité Syndical ayant été régulièrement convoqué, conformément à l'article L2121-10 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la réunion de ce jour, je déclare, en tant que Vice-Président sortant, la Présidente étant excusée, la présente séance ouverte.

Je vais procéder maintenant à l'appel des délégués au Comité Syndical élus par les Conseils communautaires et les Conseils Municipaux des collectivités membres et qui ont été convoqués pour cette séance.

Chaque délégué a reçu avec la convocation la composition de ce Comité Syndical.

Les désignations pour un certain nombre de communes ne nous sont pas parvenues :

- Fontenay le Marmion
- Le Bû-sur-Rouvres
- Soignolles

En conséquence, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a été convoqué comme titulaire. La Préfecture nous a précisé que dans cette situation, seul le Maire avait le droit de vote.

C'est la première fois que le Comité se réunit pour élire son nouveau Président et son nouveau Bureau avec une assemblée qui comprend toutes les collectivités membres, puisqu'en 2004, la Communauté de communes du Cingal n'était pas encore membre du Syndicat, de même que les communes de Soignolles, Urville et Le Bû-Sur-Rouvres.

La moitié du Comité Syndical est constituée de nouveaux élus, ce qui veut dire qu'il va y avoir un important travail d'information à faire.

Dans ce cadre, chaque délégué a reçu les documents suivants :

- une plaquette de présentation du Syndicat Mixte Caen-Métropole
- les statuts du Syndicat approuvés par l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2006.
- La composition du nouveau Comité Syndical
- Le règlement intérieur de l'ancien Comité Syndical approuvé par la délibération du 5 avril 2007.

Je rappellerai l'ordre du jour :

1. Election du Président
2. Fixation du nombre de Vice-Présidents
3. Election des Vice-Présidents
4. Election des autres membres du Bureau
5. Délégations au Bureau
6. Mise en place des Commissions
7. Désignation des 4 représentants du Syndicat à l'Agence d'Etudes d'Urbanisme de Caen-Métropole (AUCAME)

A la fin de cet ordre du jour, bien entendu, pourraient, si vous êtes d'accord, être évoquées quelques questions diverses. »

Monsieur LEDRAN : « Ayant procédé à l'appel de tous les membres, je déclare le Comité Syndical installé. Je félicite tous les membres et je souhaite que ce Comité puisse travailler dans les meilleures conditions possibles, et dans la compréhension mutuelle et la sympathie réciproque. »

1. Election du Président

Monsieur LEDRAN : « Il m'appartient de présider non plus en tant que Vice-Président mais en tant que doyen d'âge pour l'élection du Président.

L'élection va se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue. Les bulletins blancs et nuls n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour à la majorité relative.

J'appelle trois Secrétaires de Séance, les trois plus jeunes membres de l'assemblée, dans l'ordre :

- Kévin LECROERE, Délégué de la Commune de Laize-la-Ville
- Romain MOKEDDEL, Délégué de la Communauté de Communes "Entre Bois et Marais"
- Eric VEVE, Délégué de la Communauté d'Agglomération "Caen la Mer"

Est-ce qu'il y a des candidats ? »

Monsieur DURON : « Je suis candidat. »

Monsieur LEDRAN : « Monsieur DURON, vous êtes le seul candidat, vous pouvez vous exprimer si vous le souhaitez. »

Monsieur DURON : « Mes chers Collègues, l'habitude depuis que le SDAU, puis le SCoT existent, est que fasse acte de candidature à la Présidence du Syndicat le Maire de la ville centre. Bien évidemment, je ne saurais me dérober à ce devoir, mais aussi à ce plaisir, parce que, comme un certain nombre d'entre vous, j'ai participé aux travaux du SDAU puis du SCoT depuis 1989. J'y ai toujours trouvé un intérêt tout à fait riche. De plus, les relations entre les élus de la ville centre, de l'agglomération et aujourd'hui de l'aire urbaine, ont toujours été d'une grande qualité à l'intérieur de ce syndicat.

L'aménagement du territoire, c'est bien évidemment un enjeu majeur.

Pour Caen et la Communauté d'agglomération que je préside, c'est très important de faire en sorte que nous puissions avoir des regards convergents sur l'aménagement de notre territoire. »

Monsieur LEDRAN : « Je vous invite à inscrire un nom sur le plus petit des bulletins de vote. Je vous appellerai dans l'ordre de la liste d'émargement et vous pourrez déposer votre bulletin dans l'urne. »

*

* *

Monsieur LEDRAN : « Le vote au scrutin secret donne les résultats suivants :

Votants	88
Bulletins blancs	7
Bulletins nuls	1
Suffrages exprimés	80
Majorité absolue	41

Ont obtenu :

- Monsieur Philippe DURON	75 voix
- Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI	2 voix
- Madame Dominique LEFRANCOIS	1 voix
- Monsieur Romain MOKEDDEL	1 voix
- Monsieur Christian PIELOT	1 voix

Monsieur Philippe DURON, Maire de Caen, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération « Caen la mer », est élu Président du Comité du Syndicat Mixte Caen-Métropole.

Monsieur DURON : « J'aimerais vous remercier pour la confiance que vous avez manifesté par ce vote.

Je voudrais tout d'abord remercier notre doyen d'âge, le toujours jeune André LEDRAN. Il est un des acteurs et un des défenseurs les plus assidus, les plus précieux du Syndicat. Il anime les travaux de la Commission « Lecture du Schéma Directeur et Urbanisme Réglementaire » depuis des années. Il représente le Syndicat à la Commission Départementale d'Équipement Commercial et est toujours ici au centre des débats. Il est presque devenu le Secrétaire perpétuel de cette institution.

Je voudrais également remercier Alain RABEC et sa petite équipe, les services du Syndicat qui ont préparé de façon impeccable la première réunion de Comité Syndical de Caen-Métropole qui se tient aujourd'hui. Il le fait aussi depuis des années, avec la connaissance des hommes et des dossiers, ce qui l'a rendu irremplaçable. On souhaiterait également qu'il soit le Directeur perpétuel du Syndicat.

Mes chers collègues, c'est un grand honneur mais aussi un grand plaisir d'être aujourd'hui le Président de Caen-Métropole. J'en suis membre depuis 1989 et j'ai eu l'occasion de présider la Commission « Infrastructures et Grands Equipements » de 1995 à 2001. J'ai donc participé activement à l'élaboration du Dossier de Voirie d'Agglomération et animé le groupe de travail sur le PPR Inondations, lorsque l'Etat a imposé à l'agglomération de mieux se protéger contre les inondations. C'était peut-être naturel que l'ancien Maire de Louvigny s'occupe de cette question.

J'ai également pu être Secrétaire de l'Association pour la Constitution du Pays de Caen, créée en 1998 avec Jean-Marie GIRAULT et Jacqueline SAINT-YVES. Nous avons travaillé sur ce dossier qui a été ensuite transmis au préfet Hubert Fournier pour la création du Pays de Caen en décembre 2000. Vous savez qu'il a été difficile de faire aboutir ce dossier, qui a été validé aujourd'hui quasiment dans les termes de ce qui avait été proposé en 1999.

C'est aussi un plaisir et une grande fierté d'être à la tête d'une petite structure imaginative, qui pense le territoire depuis l'élaboration du Schéma Directeur, et qui a su la faire évoluer intelligemment avec l'extension de son périmètre de 50 à 143 communes, avec l'élargissement de ses compétences, notamment la compétence « Pays » et qui a porté la création de quelques structures qui font désormais partie de notre paysage institutionnel : Syndicat Mixte de Production d'eau potable et Agence d'Études d'Urbanisme. Le principe de la création de cette agence avait été acté dans la convention Moulinex et le Syndicat est passé à l'acte pour créer cet outil indispensable à toute grande agglomération française.

A cela, il faut ajouter la Charte d'Urbanisme Commercial, la création du Pays et bien entendu la révision et l'approbation du Schéma Directeur en 1994 puis de sa gestion et ce dans l'attente du SCoT.

Désormais le Syndicat n'est plus dans l'attente de nouvelles adhésions, de l'extension de ses compétences comme ce fut le cas avec le Pays.

Dès maintenant, le nouveau Comité Syndical doit prendre en main le territoire sur lequel il exerce sa gouvernance et œuvrer à la mise en place d'un véritable projet d'aménagement et de développement et ce à travers les nombreux outils dont il dispose.

Mais il ne faudra pas oublier que Caen-Métropole doit « tirer » l'ensemble du territoire bas-normand et notamment son armature urbaine. Caen-Métropole devra échanger, dialoguer avec les territoires voisins mais aussi avec les 2 autres grandes villes normandes Le Havre et Rouen.

Avec la prise de compétence « Pays », le Syndicat dispose de deux grands outils de gestion pour le Bassin de Vie de Caen

Tout d'abord le SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale, document de planification urbaine qui fixe les objectifs de développement dans un Projet d'Aménagement et de Développement Durable à 10 ans, le PADD pour mettre en cohérence les politiques publiques thématiques sur le territoire : habitat/logement, déplacements, développement économique, environnement, équipement

Je n'oublierai jamais qu'un jour, l'ancien Délégué à l'aménagement du territoire, Jean-Louis Guigou, m'avait demandé de venir plancher, lors d'un séminaire de la DATAR qui se tenait à Avignon, sur la trilogie législative territoriale, c'est-à-dire les Lois Chevènement, la Loi SRU et la Loi Voynet, trois lois qui créaient de nouvelles gouvernances sur le territoire, au niveau de la réflexion et de la stratégie

pour le Pays, au niveau de la mise en œuvre de l'intercommunalité et au niveau de la planification territoriale, horizontale et dynamique des territoires.

Aujourd'hui, Le Pays constitue le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre dans la durée d'un projet commun de développement destiné à développer les atouts du territoire considéré et à renforcer les solidarités réciproques entre la ville, le périurbain et l'espace rural. La continuité ville-campagne est une des données fondamentales de ce texte de loi qui porte le Pays et qui a été voté en 1999

Le Schéma Directeur qui couvre le territoire de 50 communes a été approuvé le 1^{er} juillet 1994. La loi SRU stipule que le SCoT, qui lui porte sur les 143 communes du périmètre du Syndicat doit être approuvé avant le 10 décembre 2010. Il reste donc 2 ans et demi.

Prescrit en 2004, le SCoT n'a pu être engagé que lorsque l'AUCAME, maître d'œuvre pour le Syndicat, est devenue opérationnelle, c'est-à-dire depuis le 1^{er} septembre 2006.

Forum, ateliers thématiques ont conduit à la transmission au Syndicat de deux documents :

- « Connaître Caen-Métropole », pour élaborer le diagnostic préalable du SCoT
- Etat initial de l'environnement, document provisoire

En outre, et à la demande du Président de l'Agence, une « Contribution au diagnostic stratégique », réalisée par l'Agence a été transmise au Syndicat.

Un premier examen de ces documents a eu lieu avant le renouvellement du Comité Syndical. Mais bien entendu, il appartient aux nouveaux élus de se positionner sur leurs contenus puisqu'ils seront la base des futurs « Diagnostic » et « Etat initial de l'environnement », tels qu'ils seront présentés aux personnes publiques associées à l'élaboration du SCoT.

Il va donc falloir les valider et poursuivre la procédure qui comprendra comme principales phases :

- Elaboration et validation du PADD
- Elaboration et validation du "Document d'Orientations Générales"
- Arrêt du projet SCoT
- Enquête Publique
- Approbation

La Commission « Conduite du SCoT » va donc devoir se mettre au travail dans les meilleurs délais pour faire des propositions sur la méthode, les moyens nécessaires et le calendrier à tenir pour aboutir à une approbation du SCoT avant décembre 2010, faute de quoi l'actuel Schéma Directeur deviendrait « caduc » et les communes comprise dans son territoire se retrouveraient sous l'application directe de la DTA et des dispositions de la loi SRU qui impose notamment de solliciter une autorisation pour toute ouverture à l'urbanisme d'une zone naturelle ou protégée au titre de l'agriculture.

Ce dossier « SCoT » sera bien entendu inscrit à la prochaine réunion du Comité Syndical, après passage en Bureau afin qu'un point complet soit fait, suivi d'un large échange.

Il nous faudra modifier l'actuel Schéma Directeur :

- sur la commune d'Hérouville-Saint-Clair

La commune d'Hérouville-Saint-Clair souhaite urbaniser une zone située dans le parc urbain inscrit au Schéma Directeur et située entre le CD 226 b et la RD 515, d'une dizaine d'hectares environ. Pour cela, le Schéma Directeur doit être modifié et ainsi permettre à la commune de la prendre en compte dans le PLU.

Le Bureau a validé un avant-projet du dossier qui pourrait servir de base à cette modification.

Avant d'organiser la réunion d'association des personnes publiques associées, une dernière présentation du dossier sera faite au nouveau Bureau

- sur le périmètre des communes de Colombelles, Cuverville, Hérouvillette et Escoville afin de constituer une réserve foncière de plusieurs centaines d'hectares.

Je rappelle à mes collègues qu'il y a à peu près 3 ans, la société Philips Semi-Composants avait le projet de faire venir dans l'agglomération caennaise, une usine d'écrans plats de grande dimension, parce qu'il y avait des possibilités de développer de nouvelles technologies en Europe. Bien évidemment, pour cela il fallait disposer de terrains importants, bénéficiant d'une desserte routière et ferroviaire et de la proximité du Port de Caen, pour répondre à l'appel d'offre qui était lancé par de grands industriels, notamment asiatiques. Pour cela, il convenait de modifier le Schéma Directeur. Cette usine s'est, je crois, installée en Pologne. Mais l'Agence Française des Infrastructures Internationales aurait déréféré, mais il faut le vérifier, l'agglomération caennaise, parce que nous n'avons pas répondu suffisamment rapidement à cette demande de disponibilité foncière.

Je sais bien que l'on dit aujourd'hui que l'industrie, c'est un peu le passé et que demain on ira vers le tertiaire et le tertiaire évolué, mais d'autres études récentes, notamment le livre de l'ancien directeur de l'Ecole des Ponts et Chaussées qui vient d'être publié, montre que l'industrie n'est pas finie et que les enjeux industriels restent encore majeurs, bien sûr en Asie, mais aussi en Europe. Il faut l'avoir à l'esprit pour nous soyons en capacité demain de faire en sorte que notre capitale régionale, notre agglomération et notre territoire de Caen-Métropole puissent candidater à ces grands projets internationaux.

En ce qui concerne le Pays, le Syndicat doit signer la Convention territoriale cadre et engager la préparation du programme d'actions triennal 2008-2010

Le Syndicat a signé, en mars 2008, avec l'État et la Région une Convention territoriale cadre qui permettra de définir et mettre en œuvre un programme d'actions sur la période 2008-2013.

En application de cette convention, une convention de programmation sera établie pour le premier programme d'actions triennal 2008/2009/2010. Elle précisera les opérations soutenues par l'État et la Région et sera validée courant du second trimestre 2008 par les services de l'État et la Commission Permanente du Conseil Régional.

La Commission « Pays » va donc se mettre au travail dans les meilleurs délais afin d'élaborer un projet de programme d'actions qui sera soumis au Bureau puis au Comité Syndical.

Enfin, le Syndicat a lancé en juin 2007 deux études transversales : l'une portant sur les « services à la population » qui a pour finalité l'élaboration d'un Schéma de services et l'autre portant sur un « Bilan Carbone », diagnostic préalable à l'élaboration d'un Plan Climat-énergie.

Le diagnostic et la stratégie « Services à la population » devront être approuvés par le nouveau Comité Syndical en juin 2008. Ils permettront de sélectionner et prioriser les projets qui seront soumis au Syndicat dans le cadre de la Convention territoriale et qui s'inscrivent dans cette stratégie.

Les résultats du « Bilan Carbone » seront diffusés et présentés au prochain Comité Syndical. Par ailleurs, le Syndicat a déposé en mars sa candidature à l'appel à projets Contrat d'Objectifs Territorial (COT) « Vers un Plan Climat Territorial » lancé par l'ADEME et le Conseil Régional. L'élaboration du « Plan Climat-Energie » devrait débuter au second semestre 2008, le cahier des charges étant soumis pour validation aux élus du Bureau et du Comité Syndical lors des prochaines réunions.

Le Syndicat a compétence pour la constitution, la composition, le fonctionnement et l'animation du Conseil de Développement. Ce dernier est donc susceptible d'évoluer dans sa composition et dans son fonctionnement.

Ce Conseil de Développement a été mis en place avant la prise de compétence "Pays" par le Syndicat, dans la mesure où il devait donner un avis sur le projet de Charte de Développement Durable.

Parmi les autres dossiers importants figure la Charte d'Urbanisme Commercial.

Depuis 15 ans, le développement commercial s'est étendu aux territoires environnants l'agglomération caennaise. La participation du Syndicat à la CDEC a donné la possibilité aux élus de voir la totalité des projets et ainsi de contribuer à un développement commercial équilibré du territoire du Syndicat. C'est cette vue d'ensemble qui les a incités à élaborer une Charte d'Urbanisme Commercial.

Celle-ci a été signée en 2003 pour une durée de 3 ans (signataires : le Syndicat, Caen la mer, la CCI, la Chambre de Métiers, Viacités).

Compte tenu des nombreux projets :

- Extension du centre commercial « Côte de Nacre »
 - Décathlon à Mondeville
- qui ont été depuis autorisés
- Centre commercial d'Ifs qui a fait l'objet d'un refus en CNEC
 - Les Rives de l'Orne à Caen
 - Centre commercial de Rots
 - Centre commercial des Rives de l'Odon
- qui ont fait ou devraient faire l'objet d'enquêtes publiques.

de projets annoncés :

- Centre commercial de Fleury-sur-Orne autour d'IKEA, qui est un projet phare
- Extension du centre commercial d'Hérouville-Saint-Clair

Le Syndicat a lancé une mise à jour de la Charte d'Urbanisme Commercial : un avant-projet a été examiné par le Bureau et ce avant le renouvellement du Comité Syndical.

Ce dossier doit être repris, afin que nos avis ne soient pas des avis arbitraires, ni le résultat de marchandage, mais d'une véritable stratégie de Caen-Métropole pour faire en sorte que nous puissions développer harmonieusement notre territoire sans déstabiliser telle ou telle autre commune.

Enfin, quelques autres grands dossiers intéressent le Syndicat

- Elaboration des PLU. Le Syndicat est étroitement associé et fait part de ses points de vue. La Commission « Lecture du Schéma Directeur et Urbanisme Réglementaire » est très sollicitée.
- DVA (Dossier de Voirie d'Agglomération). Le Préfet a fait savoir, à l'occasion d'un courrier du Syndicat l'interrogeant sur le calendrier des études relatives à l'achèvement du Grand Contournement Sud, que le DVA devrait être actualisé.

Cette actualisation pourrait être l'occasion de faire le point sur le schéma de voirie prévu par le DVA et qui a été élaboré dans le cadre de la révision du Schéma Directeur. Cela concerne l'achèvement du Grand Contournement Sud, les voies prévues au Nord de l'agglomération. C'est aussi la nécessité de définir des maîtres d'ouvrage pour ces différentes voiries, et l'on sait que pour le Boulevard industriel, il y a encore des problèmes pour définir qui doit être le maître d'ouvrage de cette infrastructure.

- Plan de Déplacements Urbains : Viacités a fait savoir par courrier que la révision avait été lancée et le Syndicat a participé aux premières réunions d'Ateliers qui se sont déroulées à

l'automne dernier. J'ai le souvenir de nos débats en 2001 au Bureau du Syndicat. Nous nous posions la question de savoir qui devait élaborer le PDU. Il a été décidé que ce serait le Syndicat des transports en commun. Bien sûr, ce travail n'a pas pu être mené complètement à bien. Je m'interroge, parce que la logique des déplacements ne se fait pas seulement dans l'intercommunalité caennaise. Un grand nombre de déplacements vers la métropole régionale ont pour origine des intercommunalités qui sont au-delà de « Caen la mer ». On vient travailler à Caen depuis les « Rives de l'Odon », depuis « Entre Thue et Mue » ou encore d'intercommunalités qui ne sont même pas dans notre SCoT, comme la région de Courseulles ou de Creully. Nous devons nous interroger sur la façon la plus pertinente de prendre en compte ces logiques de déplacements pour élaborer un document qui soit le plus opérationnel et qui réponde aux problématiques à la fois de déplacements mais aussi aux problématiques environnementales, énergétiques, économiques, qui sont celles des premières années du XXIème siècle.

- Plan de Prévention des Risques « Inondations » et « Miniers » : le Syndicat a suivi l'élaboration de ces documents qui viennent d'être soumis à enquête publique.
- Schéma Départemental Eolien : Le Syndicat a été associé à l'élaboration de ce schéma. Un groupe de travail au sein du syndicat a été mis en place pour suivre les réflexions de l'Etat sur ce thème et notamment sur les Zones de Développement Eolien (ZDE).

Durant l'année 2007, plusieurs études ont été menées intéressant en totalité ou partiellement le territoire de Caen-Métropole. Le Syndicat a été associé à ces démarches :

- Etude de la C.D.C. « Plaine Sud de Caen » sur un schéma stratégique de développement à l'horizon 2020.
- Etude DDE « Prospective Sud » : La DDE a réalisé un exercice prospectif sur le Sud du territoire de Caen-Métropole. Il s'agissait avant tout de tester une méthode qui a été présentée au Bureau du Syndicat de février 2008.
- Etude DDE « Caen/Bayeux » : La DDE a missionné un bureau d'études pour réaliser une étude sur l'offre foncière des ZA sur la RN13 entre Caen et Bayeux. Une présentation commune aux élus des 2 syndicats de SCoT a été organisée en décembre 2007.

Ce tableau des études, procédures ou démarches en cours témoigne de l'activité du Syndicat Mixte qui est devenu un acteur majeur dans l'aménagement du Bassin de Vie de la Capitale Régionale. Il doit occuper une position centrale pour évoquer tous les thèmes qui intéressent le territoire dans son ensemble :

- La mobilité et les déplacements : infrastructures routières, axe ferroviaire, transports collectifs, modes de déplacements doux
- La politique de l'habitat
- Le développement économique et l'urbanisme commercial. Vous le savez sur ces sujets, il va y avoir des évolutions législatives. J'ai pu participer il y a 10 jours à la présentation par le Ministre Borloo d'un des projets de lois suite au Grenelle de l'Environnement. Il a été bien sûr question de qualité de l'environnement, mais aussi d'urbanisme. Il y aura vraisemblablement des précisions, des orientations nouvelles ou des renforcements à la loi SRU dans les mois qui viennent. Et puis vous le savez, dans la Loi de Modernisation de l'Economie, aujourd'hui en discussion à la Commission Economique de l'Assemblée Nationale, il est question de la grande distribution, du commerce, d'une éventuelle libéralisation des installations. Ce sujet ne fait pas l'unanimité, même au sein de groupe majoritaire de l'Assemblée. Le gouvernement semble vouloir faire avancer cette logique, ce qui nous posera à l'évidence des problèmes dans l'élaboration de la nouvelle Charte d'Urbanisme Commercial.
- Le tourisme du littoral à la campagne

- Les équipements et les services au public

Mais il doit aller au-delà sur certains thèmes et notamment les « points durs » qui pourraient hypothéquer le développement du territoire :

- La politique de transports collectifs dépendante du périmètre du PTU
- Les projets d'infrastructures routières bloqués par l'absence de maître d'ouvrage identifié
- La difficulté de monter des zones de développement économique inter-intercommunalités compte tenu notamment des différences de taxes professionnelles
- L'intérêt d'une politique foncière commune aux intercommunalités sur des grands sites destinés à accueillir des zones de développement économique, de développement logistique ou de développement urbain
- L'apport que constituerait un vaste schéma de déplacements doux,
- L'avenir des réseaux d'assainissement, d'eaux usées et eaux potables
- L'intérêt d'une vaste politique de communication sur le territoire d'excellence que doit constituer Caen-Métropole

*

* *

Depuis sa création il y a un peu plus de 20 ans, le Syndicat Intercommunal, aujourd'hui Caen-Métropole, a toujours été en quête de faire évoluer son périmètre, ses compétences mais aussi la qualité de la gestion de notre espace et ce dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres.

Aujourd'hui, le bassin de vie caennais dispose d'un atout assez exceptionnel dont peu de métropole en France ont su se doter, parce qu'il y a peu d'agglomération qui ont su gérer leur Schéma Directeur et qui ont su le transformer en SCoT.

Il convient de tout faire pour que cet outil joue pleinement son rôle et constitue un exemple au niveau national. Caen-Métropole doit être capable de faire valoir ses grands atouts dans cette compétition des territoires.

C'est un peu notre feuille de route que je vous ai présentée qui j'espère vous fera gagner du temps dans la compréhension des problèmes et des enjeux de demain. Je vous remercie. »

2. Fixation du nombre des Vice-Présidents

Monsieur DURON : « Les statuts de "Caen-Métropole" ne précisent pas le nombre de Vice-Présidents mais prévoient l'élection d'un Vice-Président au titre du "Pays" et ce, depuis la prise de compétence au 1^{er} Janvier 2007. »

Actuellement, le Syndicat compte et cela a été entériné par le règlement intérieur :

- un Vice-Président au titre de la Ville centre,
- un Vice-Président au titre de la Communauté d'Agglomération,
- un Vice-Président au titre des Communautés de Communes,
- un Vice-Président au titre des communes hors Communautés,
- et le Vice-Président au titre du Pays.

Dans l'attente d'éventuelles modifications qui pourront être apportées à ce règlement intérieur, je vous propose de maintenir à 5 le nombre de Vice-Présidents.

Cela permettra par exemple, d'organiser rapidement des réunions urgentes et de disposer de relais avec toutes les collectivités membres. »

Monsieur DURON enregistre l'avis favorable du Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, pour maintenir le nombre de Vice-Présidents à cinq au titre :

- de la Ville centre
- de la Communauté d'agglomération
- des Communautés de communes
- des communes hors Communautés
- du Pays

3. Elections des Vice-Présidents

Monsieur DURON : « J'ai reçu 5 candidatures. Les candidats sont :

- au titre de la Ville centre : Corinne FERET
- au titre de la Communauté d'Agglomération « Caen la Mer » : Colin SUEUR
- au titre des Communautés de Communes : Michel MARIE
- au titre des Communes hors Communautés : André LEDRAN
- au titre du Pays : Dominique LEFRANCOIS

L'élection des cinq Vice-Présidents doit s'effectuer à scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours. En cas de 3^{ème} tour, il faudrait une majorité relative.

Si accord, chaque membre du Comité est invité à inscrire les cinq noms sur le bulletin destiné à cet effet. »

Monsieur DURON : « Après comptage des bulletins et dépouillement par les secrétaires de séance, nous pouvons annoncer les résultats suivants :

Votants : 88

Sont élus Vice-Présidents:

- | | |
|---|---------------------------------------|
| - au titre de la Ville centre : | Mme Corinne FERET : 85 voix |
| - au titre de la Communauté d'Agglomération : | M. Colin SUEUR : 80 voix |
| - au titre des Communautés de Communes : | M. Michel MARIE : 86 voix |
| - au titre des Communes hors Communautés : | M. André LEDRAN : 84 voix |
| - au titre du Pays : | Mme Dominique LEFRANCOIS : 85 voix. » |

4. Election des autres membres du Bureau

Monsieur DURON : « Le Bureau comprend :

- 16 représentants pour la Communauté d'Agglomération "Caen la Mer",
- 2 représentants pour chacune des Communautés de Communes "Cœur de Nacre, "Entre Thue et Mue", "Val es Dunes" et "Evrecy-Orne-Odon",
- 1 représentant pour chacune des Communautés de Communes "CABALOR", "du Cingal", "Entre Bois et Marais", "Plaine Sud de Caen", "Les Rives de l'Odon",
- 1 représentant pour les communes hors Communautés du Nord (Ouistreham, Colleville-Montgomery),

- 1 représentant pour les communes hors Communautés du Sud (Clinchamps, Fontenay le Marmion, Laize la Ville, Le Bû sur Rouvres, May sur Orne, St André sur Orne, Soignolles, Urville.)

Au vu des élections de :

- Mme Corinne FERET, Déléguée de la Communauté d'agglomération « Caen la mer », au poste de Vice-Président au titre de la Ville centre
- M. Colin SUEUR, Délégué de la Communauté d'agglomération « Caen la mer », au poste de Vice-Président au titre de la Communauté d'Agglomération
- M. Michel MARIE, Délégué de la Communauté de communes « Les Rives de l'Odon », au poste de Vice-Président au titre des Communautés de Communes
- M. André LEDRAN, Délégué de la commune de Ouistreham, au poste de Vice-Président au titre des Communes hors Communautés
- Mme Dominique LEFRANCOIS, Déléguée de la Communauté de communes « Entre Bois et Marais », Vice-Président au titre du Pays

Le Comité Syndical doit donc procéder à l'élection des autres membres du Bureau, à savoir :

- 13 représentants pour la Communauté d'Agglomération "Caen la mer"
- 2 représentants pour chacune des Communautés de Communes "Cœur de Nacre, "Entre Thue et Mue", "Val es Dunes" et "Evrecy-Orne-Odon",
- 1 représentant pour chacune des Communautés de Communes "CABALOR", "du Cingal", "Plaine Sud de Caen".
- 1 représentant pour les communes hors Communautés du Sud (Clinchamps, Fontenay le Marmion, Laize la Ville, Le Bû sur Rouvres, May sur Orne, St André sur Orne, Soignolles, Urville.)

Sont candidats pour:

Communauté d'Agglomération "Caen la mer" : M. CHAZAL, M. DAIREAUX, M. ESTRADE, M. FANET, M. GASNIER, M. GILLES, M. LE COUTOUR, M. L'ORPHELIN, M. PIELOT, M. RAGOT, M. THOMAS, M.VEVE, M. VINOT-BATTISTONI.

Communauté de Communes "Cœur de Nacre" : M. CLARENCE, Mme MOTTIN.

Communauté de Communes "du Cingal" : M.VERMEULEN.

Communauté de Communes "Entre Thue et Mue" : M. DUPRE, M. CAVELLEC

Communauté de Communes "Evrecy-Orne-Odon" : M. ENTFELLNER, BOUCHARD

Communauté de Communes "Plaine Sud de Caen" : M. BELLANGER

Communauté de Communes "Val es Dunes" : M. PICHON, Mme ISABEL

Communauté de Communes "CABALOR" : Mme GIROUD-VIEL

Communes hors Communautés du Sud : M. DELBRUEL

Chaque délégué va trouver le bulletin de vote global dans la plaquette située à sa place. Il aura à le compléter. »

*

* *

Monsieur DURON : Nous pouvons proclamer les résultats suivants :

Votants : 88

Sont élus, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Communauté d'Agglomération "Caen la mer" : M. CHAZAL, M. DAIREAUX, M. ESTRADE, M. FANET, M. GASNIER, M. GILLES, M. LE COUTOUR, M. L'ORPHELIN, M. PIELOT, M. RAGOT, M. THOMAS, M. VEVE, M. VINOT-BATTISTONI.

Communauté de Communes "Cœur de Nacre" : M. CLARENCE, Mme MOTTIN.

Communauté de Communes "du Cingal" : M. VERMEULEN.

Communauté de Communes "Entre Thue et Mue" : M. DUPRE, M. CAVELLEC

Communauté de Communes "Evrecy-Orne-Odon" : M. ENTFELLNER, BOUCHARD

Communauté de Communes "Plaine Sud de Caen" : M. BELLANGER

Communauté de Communes "Val es Dunes" : M. PICHON, Mme ISABEL

Communauté de Communes "CABALOR" : Mme GIROUD-VIEL

Communes hors Communautés du Sud: M. DELBRUEL

La prochaine réunion du Bureau est fixée le Vendredi 30 Mai 2008 à 9 H 00, à la Salle de la Municipalité de l'Hôtel de Ville de Caen. »

5. Délégations au Bureau

Monsieur DURON : « Il est proposé au Comité Syndical de donner délégation au Bureau pour :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.
- donner l'avis sur les études, les projets et d'une manière général sur tout document sur lequel le Syndicat est consulté.

A cette occasion, il doit être rappelé que le Code Général des Collectivités Territoriales (article L 5211-10) précise que les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville ne peuvent faire l'objet d'une délégation au Bureau. En conséquence, toute décision relative aux choix d'aménagement du futur SCoT sera de la compétence du Comité Syndical.

- désigner les représentants du Syndicat pour participer aux éventuels réunions, jurys, concours, qui pourraient être organisés à l'occasion des études et procédures d'urbanisme, d'aménagement ou ayant pour objet le développement économique.

Les décisions prises par le Bureau, en vertu de ces délégations, sont soumises au même contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le Département que celui qui est applicable aux délibérations du Comité Syndical.

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion, le Président rend compte au Comité des attributions exercées par le Bureau par délégation. »

Monsieur DURON enregistre l'avis favorable du Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donnant délégation au Bureau pour :

- **prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.**
- **donner l'avis sur les études, les projets et d'une manière général sur tout document sur lequel le Syndicat est consulté.**

- désigner les représentants du Syndicat pour participer aux éventuels réunions, jurys, concours, qui pourraient être organisés à l'occasion des études et procédures d'urbanisme, d'aménagement ou ayant pour objet le développement économique.

6. Mise en place des Commissions

Monsieur DURON : « Le Syndicat compte 5 Commissions :

- « Lecture du Schéma Directeur et Urbanisme Réglementaire »
- « Urbanisme Commercial »
- « Conduite du SCoT »
- « Administration Générale »
- « Pays »

Il est à noter que la Commission "Pays" est prévue par les statuts, les autres commissions par le règlement intérieur.

Il est de tradition pour les autres commissions, que conformément à ce même règlement intérieur, les Présidents et Vice-Présidents soient désignés par le Bureau lors de sa première réunion qui se tiendra le 30 mai.

Ensuite, chaque collectivité devra désigner dans les meilleurs délais, les Membres de chaque commission :

- 11 représentants pour Caen la Mer
- 1 représentant par Communauté de Communes
- 1 représentant pour les Communes Hors Communautés

Soit : 21 membres par commission.

Les Commissions pourront être véritablement installées lors du prochain Comité Syndical qui se tiendra le jeudi 19 juin à 17 h 30.

A noter que la Commission Pays est composée de la façon suivante :

- 6 délégués de la Communauté d'Agglomération "Caen la Mer"
- 1 délégué de chaque Communauté de Communes (soit 9 membres)
- 1 délégué de chaque Commune hors Communautés (soit 11 membres)

Soit au total 26 membres. »

Monsieur DURON enregistre l'avis favorable du Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvant la mise en place et la composition des cinq Commissions.

7. Désignation de 4 représentants à l'AUCAME

Monsieur DURON : « Les statuts initiaux de l'AUCAME prévoyaient trois représentants du Syndicat à l'Assemblée Générale. Les trois représentants du Syndicat étaient : Mme Le Brethon, M. Vinot-Battistoni et M. Lefondré.

Dans ces mêmes statuts, une place était réservée au Pays dans la mesure où il serait constitué, ce qui est le cas aujourd'hui, le Syndicat ayant pris la compétence.

Dans les statuts récemment modifiés de l'AUCAME, le Syndicat dispose donc désormais de 4 représentants.

Sont candidats :

- Monsieur Philippe DURON
- Madame Corinne FERET
- Monsieur Alain YAOUANC
- Monsieur Xavier PICHON »

Monsieur DURON enregistre l'avis favorable du Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désignant pour représenter le Syndicat à l'AUCAME :

- **Monsieur Philippe DURON**
- **Madame Corinne FERET**
- **Monsieur Alain YAOUANC**
- **Monsieur Xavier PICHON**

8. Questions diverses

Monsieur DURON : « Je voudrais évoquer l'Organisation des États Généraux des Pays à Caen le 30 juin et le 1^{er} juillet.

Les Etats généraux des Pays vont se dérouler pour la seconde fois à Caen, le 30 juin et 1^{er} juillet. Cette rencontre nationale est organisée par l'APFP et l'UNADEL avec le soutien de la DIACT, du Conseil régional de Basse-Normandie et de l'ARF et en partenariat avec des réseaux nationaux, l'ADCF, la FNPNR et Leader France.

Lors des premiers Etats généraux des Pays en 2005, le Pays de Caen n'était pas encore reconnu officiellement. Aujourd'hui, le Pays est en ordre de marche et il serait dommage de ne pas profiter de cette occasion pour communiquer sur l'intérêt d'une gouvernance tel que le Syndicat Mixte Caen-Métropole qui regroupe le Pays et le SCoT sur un même territoire.

Si vous en êtes d'accord, le Syndicat pourrait être partenaire de cette manifestation et pourrait contribuer, à sa mesure, à l'organisation de cette manifestation. Il pourrait ainsi avoir son logo sur tous les documents de communication.

Ce partenariat pourrait se matérialiser par :

- une contribution financière correspondant au coût d'une pause café pour les congressistes (entre 1 000 et 1 500 euros)
- une participation dans le cadre d'un atelier sur les Plans Climat et Bilan carbone : présentation de la démarche Bilan Carbone du Pays de Caen »

Monsieur DURON enregistre l'accord du Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés pour participer financièrement à l'organisation des États Généraux des Pays et à présenter la démarche Bilan Carbone du Pays de Caen dans le cadre d'un atelier sur les Plans Climat et Bilan carbone.

Monsieur DURON : « Je voudrais vous dire que le Maire de Caen a été très heureux de vous accueillir et entend rendre hommage au président sortant, Brigitte LE BRETHON, qui a animé ce Syndicat de façon très positive, et qui nous a permis de faire avancer de nombreux dossiers.

Nous allons avoir un travail très important dans les mois et les années qui viennent. Il faut donc se mobiliser pour ce Syndicat. Le travail de ses Commissions est d'un grand intérêt. Ses décisions sont très importantes pour notre territoire, mais aussi pour chacune de nos communes. Il est nécessaire d'y participer, mais aussi de faire connaître auprès de vos collègues et de votre population les enjeux qui sont évoqués ici, le travail qui y est réalisé et les décisions que nous prenons ensemble.

Il faut que le Syndicat se mette en marche rapidement, d'abord avec l'installation des Commissions lors du Comité Syndical du 19 juin. Elles pourraient se réunir une première fois avant la mi-juillet. Le programme de travail doit être rapidement établi pour que le dernier trimestre de l'année soit très efficace.

Je vous remercie pour votre patience et je vous convie dans le cloître de l'Abbaye aux Hommes pour un pot amical. »

Le Président

Philippe DURON